

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONTCIRQ - SEANCE DU 25 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pontcirq sous la présidence de Thierry CHATAIN, Maire.

Etaient présents : Thierry CHATAIN – Pierre SAINT-MARTIN – Michèle BESOMBES – Yves SOULIER – Valérie CONSTANT – Sabine JENIN-GENRE – Jean-Pierre RAYNAL – Jean-Luc PASSI

Etait Absent : Adrien KERBOUL

Secrétaire de séance : Valérie CONSTANT

Date de publication : 28.05.2018

Objet : Motion pour un service public de l'énergie

Nous, élus de la commune de Pontcirq (Lot), réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4^e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Pontcirq, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mis au vote ce jour le 25 mai 2018

Voté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Thierry CHATAIN



JE CERTIFIE LE CARACTÈRE
EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
DÉCISION À COMPTER DU :
LE MAIRE 28/05/2018